

En co-coordination avec les CEMEA Poitiers



> Le métier

La spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » forme des professionnels de la conception, de la gestion et de la coordination de projets d'animation. La mention « Développement de projets territoires et réseaux » et « Animation Sociale » mène à des postes à responsabilité dans le domaine de l'animation et de la gestion de projets, qui interviennent auprès de tous les publics et de structures très diversifiées. La formation s'appuie sur **4 missions fondamentales** :

- la **conception d'un projet d'action** dans le cadre des objectifs de l'organisation constituant la situation professionnelle (démarche de projet, prévision des partenariats, budget...);
- la **coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action** (coordination d'équipe, contrôle budgétaire...);
- la **conduite de démarches pédagogiques** dans une perspective socio-éducative et dans une démarche d'éducation populaire et/ou **conduite d'une action d'animation** dans le champ de l'animation sociale;
- l'**organisation de la sécurité** dans le champ d'activité et/ou la **mobilisation des démarches d'Éducation Populaire** pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

> Les débouchés

L'animateur-coordonnateur travaille notamment dans le cadre d'**associations de Jeunesse, d'Éducation Populaire, de Sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises** du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire...

Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tous publics.

> Le contenu de la formation

La formation se déroule sur un **volume horaire de 735 heures en organisme de formation**.

Elle s'organise autour des 4 Unités Capitalisables du BPJEPS :



> La certification

La validation des 4 Unités Capitalisables se fait au cours de la formation, et conformément aux recommandations de la DRAJES, sous forme de : réalisation de dossiers, soutenances, évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain. Pour les 2 épreuves proposées (UC 1/2 et UC 3/4), des jurys d'experts donnent des avis qui seront validés en fin de formation par le jury régional DRAJES.

> Les conditions d'accès à la formation

- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST...);
- Répondre à l'un des critères suivants :
 - Attester d'un niveau 4 dans le champ de l'animation ;
 - Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 avec une expérience d'animation de 6 mois minimum ou posséder 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles ;
 - 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles (1600 h minimum).
- Disposer d'une structure d'alternance et d'un financement de formation.

> Entretien de validation de candidature

Un entretien avec le coordinateur de formation sera effectué afin de vérifier la faisabilité et la cohérence du projet professionnel. La question du financement et de la situation d'alternance sera abordée.

> Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts sont pris en charge par l'employeur.

> La poursuite de parcours

Suite à l'obtention du diplôme, vous pourrez entreprendre une formation de niveau supérieur dans le champ professionnel de l'animation et/ou du sport soit le DESJEPS.

Le titulaire d'un DEJEPS peut obtenir un Certificat Complémentaire Direction d'ACM proposé par le CPA Lathus.

> Les chiffres clés

Lors de la dernière promotion 2021-2023, 100 % des inscrits à la certification ont obtenu leur diplôme.

À l'issue de la formation : 1 demandeur d'emploi, 2 CDI. Le reste de la promotion était déjà en CDI et ont bénéficié d'une prise en charge employeur pour leur formation dans le cadre d'une PRO-A.

> Les dates clés

Information collective : 13 septembre 2024

Date limite de dépôt des dossiers : 04 octobre 2024

Journée de positionnement : 28 octobre 2024

Formation : du 18 novembre 2024 au 24 avril 2026

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance
- 1 semaine externalisée d'échanges de pratiques et découverte de structures
- 1 semaine externalisée à l'étranger en mobilité européenne (8 à 12 jours)
- Des intervenants extérieurs spécialisés
- Hébergement possible à proximité
- Restauration sur place

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr



Référent «handicap», Olivier PICARD
o.picard@cpa-lathus.asso.fr